

**DIRECTION GENERALE**

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####  
Et : ##### #####

Monsieur le Président,  
EHPAD La Vigne aux roses  
32 rue Gabriel Charlopeau  
85000 LA ROCHE SUR YON

Copie : Madame #####, Directrice.

[ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)

Réf. : M2023\_PDL\_00268

Nantes, le mardi 26 septembre 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rappor final de contrôle** assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle ([ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)) en vue de l'instruction du suivi de ce contrôle sur pièces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général,  
Le Directeur de Cabinet

##### #####

Contrôle sur pièces le 17/04/2023			
Nom de l'EHPAD	EHPAD LA VIGNE AUX ROSES		
Nom de l'organisme gestionnaire	CCAS DE LA ROCHE SUR YON		
Numéro FINESS géographique	850008699		
Numéro FINESS juridique	850012535		
Commune	LA ROCHE SUR YON		
Statut juridique	EHPAD Public	Territorial	
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	80		
	HP	80	78
	HT		
	PASA		
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	177		
GMP Validé	555		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	2	5	7
Nombre de recommandations	8	18	26
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	1	5	6
Nombre de recommandations	8	17	25

**Instruction du rapport de contrôle : ##### #####** - Chargé de contrôle/Personne qualifiée

**Signature du rapport de contrôle : ##### #####** - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance [dès réception, 6 mois, 1 an]	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
<b>1 - GOUVERNANCE</b>										
1.12	Réunir le Conseil de la Vie Sociale trois fois par an conformément à la réglementation. (article D 311-16 du CASF)		2				6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
1.14	Formaliser des fiches de poste pour l'ensemble des agents.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.25	Formaliser un protocole de prévention, de signalement et de traitement des situations de maltraitance et organiser son appropriation par le personnel.					1		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.26	Mettre en place une procédure écrite de signalement et de traitement des événements indésirables et s'assurer de son appropriation par le personnel.					1		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.30	Procéder à l'actualisation au moins chaque année du plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ).					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).			2			1 an	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.34	Actualiser le plan bleu					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
1.35	Actualiser le DUERP (Art L. 4121-3 et R 4121-1 du code du travail).					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
<b>2 - RESSOURCES HUMAINES</b>										
2.1	Elaborer une procédure relative aux modalités d'accompagnement des nouveaux salariés et des stagiaires					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doubleure (tulage) et le formaliser dans la procédure d'accueil.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
2.10	Avoir une réflexion institutionnelle sur le recrutement d'un poste d'ergothérapeute.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
<b>3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT</b>										
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).			1			6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission.			1			6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires, au décours de l'admission.			1			6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (Art. L 311-3,7° du CASF)	1					6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé (Art. L311-3-7° CASF et D 311-8° du CASF).			2			1 an	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.			1		Dès réception du présent rapport	Absence de transmission de document			Mesure maintenue
3.19	Organiser pour les résidents un minimum d'animations le weekend.					2		6 mois	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.					2		1 an	Absence de transmission de document	Mesure maintenue
3.25	Avoir une réflexion institutionnelle afin de réduire le délai de jeûne.			1			6 mois	Absence de transmission de document		Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soins			1		Dès réception du présent rapport	Absence de transmission de document			Mesure maintenue